

LES CHANTIERS DU QUINQUENNAT



MISE EN ŒUVRE GLOBALE

- Installation gouvernance stratégie en région
- Contractualisation 10 territoires démonstrateurs
- Lancement COG CNAF

- Contractualisation avec tous les départements
- Mesures réglementaires
- Projet de loi pauvreté : concertation et rédaction
- Mise en place d'une communauté numérique d'acteurs

Vote loi :

- Obligation de formation
- RUA
- Insertion-orientation
- Évolution PMI
- Refonte travail social
- Réforme ASE
- Droit à l'accompagnement pour les allocataires des minima sociaux
- Engagement des entreprises

1er bilan
de la contractualisation
avec les départements

CHANTIERS SPÉCIFIQUES

1. INSERTION

CONTRACTUALISATION
AVEC LES
DÉPARTEMENTS

GARANTIE D'ACTIVITÉ

2. REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- Renforcement des droits et devoirs
- Amélioration de l'instruction et de l'orientation

2 millions d'allocataires
mieux orientés
et mieux accompagnés

- Appels d'offres avec les collectivités territoriales
- Accompagnement global
- Augmentation aides IAE
- Déploiement des expérimentations (territoires zéro chômeur de longue durée, SEVE, TAPAJ, Convergence)

Plus de 300 000
allocataires supplémentaires
accompagnés vers l'activité

Annonce ouverture concertation

- Débat public
- Arbitrages techniques

Vote loi pauvreté incluant RUA

- Textes d'application et systèmes d'information
- Mise en oeuvre progressive

SUIVI ET ÉVALUATION

- Installation du Conseil scientifique
- Évaluation socio-économique par France Stratégie

Lancement du fonds
d'investissement social

- Évaluation par France Stratégie
- Conférences annuelles régionales et nationales de suivi et évaluation de la stratégie
- 2 appels à projet/an pilotés par le Conseil scientifique